Mésententes parents

Par Olly
Bonsoir, l'ai un jugement pour la garde de ma fille. Celui-ci a été fait quand son père était à 1000km. Il avait donc le droit de voi notre fille la moitié des vacances. Depuis il est revenu à 50km et pour moi il était tout à fait normal qu'il puisse l'avoir un week-end sur deux. Ce week-end je lui ai dit de ramener notre fille chez mes parents (à 3km de mon domicile et il l'a déjà fait avant) et il me dit que c'est noté chez moi le retour. Que puis-je fait ? Merci de vos réponses
Par ESP
Bonsoir Si aucun arrangement n'est possible entre vous, il faudra saisir le JAF.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1576 4[/url]
Par Olly
Merci de votre réponse. Vu que j'ai mis en place un week-end sur deux sans jugement, je dois laisser comme ça ou jo Deux refuser qu'elle aille chez son père ?
Par ESP
Bonjour du jour
Artention cependant de ne pas donner au père un motif pour saisir lui même le juge.
 Par Olly
Bonjour, Oui jme doute. Une autre petite question, vu que dans le jugement il est stipulé qu'il doit venir la chercher à mon domicile, je peux lu dire que les vendredis ce n'est plus à l'école qu'il récupère notre fille ? En sachant qu'il me préviens le jour même si peut ou pas la récupérer à la sortie d'école.
Par ESP
Humainement, vous pouvez. Juridiquement, il peut refuser.
Merci beaucoup
Dor ESD

